

Laïcité : Blanquer fait du Belkacem, les élèves pourront continuer d'aller visiter des mosquées

écrit par Maxime | 7 juin 2018



Comparons Belkacem et Blanquer

I La France de Hollande et donc celle de Belkacem :

Des lycéens de Nantes en visite dans une mosquée, c'était en janvier 2017.

<http://resistancerepublicaine.com/2017/01/13/des-lyceens-de-nantes-en-visite-a-la-mosquee-uoif-les-profs-voulaient-ils-influencer-leurs-votes/>

Mais l'événement n'était pas isolé si l'on fait quelques recherches sur Internet.

Un site évoque la visite de collégiens de Pontarlier dans une mosquée en 2013 par exemple, photos à l'appui.

<http://pleinair.net/actualites-regionales/29-education/46826-pontarlier-les-collegiens-visitent-la-mosquee>

On croit bien comprendre que l'idée est de faire connaître l'islam aux enfants, mais à quoi cela rime-t-il d'aller dans un bâtiment de construction récente à cette fin, fût-ce dans le cadre d'un enseignement d'histoire ?

<http://www.college-malraux-pontarlier.fr/news.php?lng=fr&pg=0&id=20>

Pour faire bonne mesure, une église a été aussi visitée en 2016. Cela ferait moins tache... (même source)

Sauf que la mosquée a été construite en 1983. Difficile de la mettre sur le même plan que l'église Saint-Bénigne construite au XVème siècle.

A moins d'avoir une conception pour le moins extensive de « l'Histoire », il est évident que la visite d'une mosquée construite en 1983 sort du cadre d'un enseignement historique. Quant à accorder autant d'importance à l'enseignement de la culture d'autrui, au point de prévoir une sortie scolaire qui marque nécessairement les élèves, qui reste gravée dans leurs souvenirs d'école, cela paraît inadmissible.

En effet, l'islam ne fait pas partie de la culture française (<http://resistancerepublicaine.com/2018/04/27/le-film-ramdam-le-nouveau-mauvais-coup-darte/>).

On lit d'ailleurs sur le site de la mosquée, « la mosquée Philippe Grenier a été créée en 1983 ».

L'orthographe « Omar m'a tuer » est offerte, voilà une phôte d'haurtôgraf qui en dit peut-être long sur l'aspect effectivement historique des rapports entre islam et Occident...

<https://www.mosqueepontarlier.com/>

Peut-on concevoir qu'il s'agisse d'autre chose que de prosélytisme et de tentative de conversion à l'islam ou, à tout le moins, à l'islamogauchisme de la part de « tel.le ou tel.le professeur.e » ?

C'était dans la France de Hollande...

II En ira-t-il autrement dans la France de Macron ?

Apparemment, non car il ne semble pas explicitement interdit aux enseignants de faire visiter des mosquées à leurs élèves.

Le journal Marianne évoque le vade-mecum de Blanquer à ce sujet.

<https://www.marianne.net/politique/vade-mecum-sur-la-laicite-l-ecole-jean-michel-blanquer-plus-net-que-najat-belkacem>

Selon ce journal, le vade-mecum rompt avec la méthode Belkacem et conseille « d'appeler l'attention des équipes éducatives et pédagogiques sur quelques points de vigilance », comme « l'entrée de l'établissement qui constitue pour les élèves le seuil entre l'espace social et l'espace scolaire » ou encore « les comportements d'élèves visant à tester l'application des règles de l'école, les comportements de militantisme ou de prosélytisme de personnels eux-mêmes ». En conséquence, le vade-mecum est considérablement plus long que le livret laïcité » conclut Marianne.

<https://www.marianne.net/politique/vade-mecum-sur-la-laicite-l-ecole-jean-michel-blanquer-plus-net-que-najat-belkacem>

Alors si l'espace scolaire est limité à l'enceinte de l'établissement, il devrait logiquement en résulter que l'enseignant ne pourra pas prétendre exercer ses fonctions en dehors de cette enceinte et notamment tenter d'expliquer la visite d'une mosquée par un but pédagogique.

A notre époque, il est tout à fait possible, grâce à la technologie moderne, de diffuser des savoirs en classe sans avoir à emmener des élèves dans une mosquée, sans avoir à leur présenter l'imam en habit traditionnel, sans avoir à les forcer à avoir un contact avec les musulmans présents dont certains sont peut-être d'ailleurs assignés à résidence pour de bonnes raisons...

De même, le vade-mecum met en garde contre le militantisme et le prosélytisme aussi discrets soient-ils des membres du personnel.

Cependant, comme souvent avec Macron, l'homme au rouge à lèvres à 26000 euros le trimestre, il s'agit de maquillage.

Car ce vade-mecum n'a aucune valeur juridique.

Il ne s'agit que d'une instruction qui ne peut remplacer le statut des fonctionnaires ou créer des contraintes pour la liberté individuelle, mesures qui nécessitent une loi en bonne et due forme du Parlement.

Source : légifrance, site officiel de l'accès au droit :
<http://circulaires.legifrance.gouv.fr/index.php?action=aProposOrdreJuridiqueFrancais> point 4.3

De plus, Blanquer aurait pu profiter de la mesure récemment décidée d'interdire la visite des magasins Apple pendant les sorties scolaires pour évoquer le cas des mosquées.

<https://www.marianne.net/societe/les-sorties-scolaires-organisees-dans-les-magasins-apple-proscrites-par-l-education>

Qui ne dit mot ne consent...